



Comment obtenir ma Carte de Qualification de Conducteur (CQC) ?

Depuis le nouveau décret relatif à la qualification initiale et continue des conducteurs applicables au 01^{er} février 2022, les conducteurs doivent désormais personnellement intervenir dans le processus de délivrance de la CQC.

Avantages :

- Désormais c'est le conducteur qui effectuera le suivi en autonomie de sa CQC.
- Une fois que son espace HUBPROTRANSPORT est créée, une attestation provisoire permettant de rouler est délivrée au conducteur.

Exigences :

- Formation suivie entièrement avec assiduité
- Formation dont le paiement est effectif



Comment m'inscrire sur HUBPROTRANSPORT.COM ?